

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

**L'aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique passera à 500 euros**

**Une délibération soumise à l'approbation du Conseil de la métropole du 8 juin prochain permettra de faire passer l'aide à l'achat de vélos de 100 à 500 euros à partir du 4 mai. Cette mesure est destinée à promouvoir l'utilisation d'un mode de déplacement doux dans le cadre des mesures d'urbanisme tactique décidées par la collectivité à l'occasion du déconfinement.**

Cette aide à l'achat concerne 3 types de cycles dont l'acquisition peut être freinée par un coût d'achat encore élevé.

- **Les vélos cargos, familiaux et pour personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap :**

Biporteurs et triporteurs : vélos à 2 ou 3 roues équipés d'une malle à l'avant. Il peut s'agir également d'un système de châssis pendulaire à 2 roues qui se fixe à la place de la roue d'un vélo classique permettant de le transformer en triporteur

Tandems parent-enfant ou personnes en situation de handicap.

Vélos adaptés afin de permettre leur conduite par une personne à mobilité réduite ou en situation de handicap.

**Ces vélos permettent de transporter de lourdes charges** (enfants, marchandises ou matériel) et offrent une **solution alternative pertinente à l'achat d'une voiture particulière ou d'une camionnette**. Ce mode de déplacement familial permet également de **sensibiliser les enfants**, dès leur plus jeune âge, aux bienfaits de la pratique du vélo pour se déplacer au quotidien. Ces vélos adaptés aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap permettent l'accès à ce mode de déplacement pour tous.

- **Les vélos pliants :**

Il s'agit de vélos neufs ou d'occasion dont le cadre et d'autres parties se plient à l'aide de charnières qui se verrouillent. Les parties pliées restent ainsi solidaires et permettent de transporter ou de les stocker facilement. Les risques de vol, combinés aux difficultés de stationnement à domicile, sont l'un des premiers freins à la pratique du vélo en ville. L'achat d'un vélo pliant peut donc lever ces freins. Par ailleurs, **le vélo pliant permet également une intermodalité renforcée avec les transports en commun** (trains ou transports urbains) et offre donc une possibilité de déplacement intéressante pour effectuer des trajets domicile travail, notamment, en périphérie.

- **Les vélos à assistance électrique (VAE) :**

Ce sont les vélos équipés d'un moteur électrique dont l'alimentation est réduite progressivement et interrompue lorsque le vélo atteint une vitesse de 25 km/h. Ainsi, les vélos utilisant une batterie au plomb ou **les vélos dits "speed bike" pouvant dépasser les 25 km/h ne sont pas éligibles à l'aide**. Sont également concernés les dispositifs permettant de transformer un vélo en vélo à assistance électrique, selon les mêmes critères.

**Service Presse Métropole de Lyon :**

Régis Guillet – [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com)

04 26 99 37 52/06 98 51 59 94

[www.grandlyon.com/presse](http://www.grandlyon.com/presse)

Cette mesure d'aide à l'achat s'inscrit en complément des actions mises en œuvre par la Métropole pour permettre aux piétons et cyclistes de pouvoir se déplacer plus facilement et de manière plus sécurisée dans l'espace public métropolitain avec, notamment, **la réalisation de voies cyclables provisoires** (12 km dès le début du déconfinement, 77 km à l'automne). Faciliter l'usage du vélo offrira une alternative à la voiture particulière y compris pour les déplacements de moyenne distance (2km-5 km) permis par les vélos à assistance électrique.

Ce mode de déplacement vertueux permet en effet de respecter les règles de distanciation sociale exigées par le contexte actuel de crise sanitaire. Il permet également de proposer une solution de mobilité durable, en complément des transports en commun dont la fréquentation devrait être impactée par les mesures sanitaires prises au niveau national.

**L'aide à l'achat de ces vélos concerne les acquisitions réalisées à partir du 4 mai et jusqu'au 31 décembre 2020.** Il pourra être reconduit en fonction des choix du nouvel exécutif lors du vote du budget 2021.

#### **Bénéficiaires et modalités d'attribution de l'aide :**

- Toute personne dont la **résidence principale se situe dans l'une des 59 communes de la Métropole.**
- L'acquisition des vélos doit être effectuée, que ce soit pour du matériel neuf ou d'occasion, auprès **d'un commerçant implanté sur le territoire métropolitain.**
- L'achat de vélos d'occasion auprès d'un des **ateliers d'autoréparation de vélos du territoire et auprès d'une structure du secteur de l'économie sociale et solidaire** est également éligible à cette aide.
- **Aucune condition de ressources** ne sera exigée pour pouvoir en bénéficier.
- Les achats doivent être justifiés par **facture à compter du 4 mai et reçue par les services de la Métropole au plus tard le 30 juin 2021.**
- Pour bénéficier de cette aide, les personnes devront remplir un **formulaire de demande** accompagné des pièces justificatives demandées (attestation de domicile, facture d'achat...) ainsi qu'une **convention de subvention** conclue entre chaque bénéficiaire et la Métropole. Ces documents sont téléchargeables sur le site : [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)
- Les personnes bénéficiant de cette aide s'engagent à ne percevoir **qu'une seule aide par personne sur une durée de 4 ans.** Si le bénéficiaire revend son vélo à assistance électrique dans un délai de 4 ans suivant la signature de la convention, le montant total de l'aide devra être restitué à la Métropole.

**Le budget total prévu par la Métropole pour financer cette aide à l'achat est de 200 000 euros.** Le montant de 500 euros est le maximum attribué par la collectivité à chaque bénéficiaire à condition que ce montant ne soit pas supérieur à 50% du montant total TTC de l'achat. Ce dispositif d'incitation financière n'est pas exclusif des aides éventuellement accordées par des communes du territoire de la Métropole.

#### **Service Presse Métropole de Lyon :**

Régis Guillet – [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com)

04 26 99 37 52/06 98 51 59 94

[www.grandlyon.com/presse](http://www.grandlyon.com/presse)